

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 07-02-22

### Salle du Conseil - 18h30

Date de la convocation : 01/02/2022

**Membres présents** : Jacqueline GIGON, Mourad ASSAL, Jean Louis REBICHON, Jean FRIED, Gino PELLEGRINI, Daniel BOEGLI, Jean Michel GROSCLAUDE, Priscille ROY, Magali FERCIOT, Maud WANHAM-PECHEUX, Anaïs ABRAMATIC,

**Excusés** : Corinne MOUGEY (procuration à Mourad ASSAL), Laetitia JOLY (procuration à Maud WANHAM-PECHEUX), Pascal BANDI-MARCHAND (procuration à Jean Louis REBICHON),

- 1) **Approbation compte-rendu conseil du 29/11/2021.** RAS
- 2) **Décision du Maire** – Demande de subvention DETR pour les travaux de réalisation du chemin d'accès au cimetière par la rue de Béreau
- 3) **Délibération portant sur le reversement par le SYDED d'un pourcentage de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)**

Le Syndicat mixte D'Energies du Doubs auquel la commune est adhérente a décidé lors de son Comité Syndical :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1er janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25% du montant de la taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1er juillet pour application au 1er janvier de l'année suivante.

Le conseil après en avoir délibéré décide d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2023.

**Vote à l'unanimité, 14 POUR**

#### 4) **Délibération concernant le renouvellement du Bail de chasse**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bail conclue le 21 novembre 2016 entre l'Association Communale de Chasse d'Allenjoie et la Commune pour l'attribution du droit de chasse sur la Commune prend fin en mars 2022 lors de la fermeture de la campagne de chasse.

Le conseil municipal décide de renouveler le bail pour six années avec une location de chasse annuelle fixée à 107 euros.

**Vote : 10 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSENTION**

**5) Délibération concernant la révision libre des Attributions de Compensation PMA.**

Par délibérations, les élus communautaires ont, dans un premier temps, arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation par la CLECT des transferts de charges des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie » puis, dans un second temps, approuvé la fixation libre des attributions de compensation afin de ramener ces transferts de charges à 0.

Chaque commune intéressée doit désormais délibérer à la majorité simple sur le montant révisé de son attribution de compensation tel que fixé par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation tel que figurant dans la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 en date du 16 décembre 2021.

***Vote à l'unanimité, 14 POUR***

**6) Délibération concernant le versement d'une subvention exceptionnelle au Club Canin**

Le Club Canin d'Allenjoie bénéficie chaque année d'une subvention de fonctionnement de 120 €. Cette association très dynamique organise en mars 2022 une compétition de niveau national, intitulé « SELECTIF RING », épreuve éliminatoire sélectionnant les 240 meilleurs concurrents (chiens et maîtres). Ils sollicitent un petit coup de pouce financier exceptionnel pour l'occasion. Le conseil municipal, après en avoir débattu, se prononce favorablement pour une participation de 300 € (120 € de subvention annuelle + 180€ de subvention exceptionnelle).

***Vote à l'unanimité, 14 POUR***

**7) Questions diverses**

**Informations :**

- **Démission Valérie BALANDIER**
- **Lancement des candidatures Job d'été**
- **Idées fleurissement**
- **Point rue des Roches (étude instabilité paroi rocheuse)**
- **Commission bois : jeudi 10/02 à 14h en mairie**
- **Signature ce jour de l'acte notarié – achat presbytère**

**Clôture de la séance : 20h00.**